

Juin 2020

L'actualité des projets du CISIRH

[CTDSN] Le chantier de mise en conformité des données se poursuit

Les services liaisons rémunérations (SLR) poursuivent leurs efforts de correction malgré un confinement qui les impactent fortement. Si les priorités sont portées majoritairement sur les opérations de paie, les référents SLR continuent à prendre en charge l'analyse et la préparation des corrections des rejets DSN. Chacun se mobilise en poursuivant leurs conférences téléphoniques avec l'équipe mise en conformité des données (MCD) du CISIRH CTDSN. Elles sont l'occasion d'échanger sur le contenu des rejets relatifs aux chargements des données de paie réalisées mensuellement. Les SLR adressent des listes d'anomalies aux référents MSIRH des ministères afin que des actions correctives se mettent en place dans les bureaux de gestion RH.

Le chantier de mise en conformité des données est aussi l'occasion de préparer les SLR en leur permettant d'aborder progressivement le nouveau périmètre de la DSN.

Chaque mois, ils rencontrent des typologies de rejets et mettent en place, avec le concours de l'équipe CTDSN et de la DGFIP, des stratégies de correction. Ils analysent les contenus des rejets en assimilant le contenu de la norme technique DSN. Ce chantier est aussi l'occasion de se rapprocher des employeurs pour porter des messages.

Les rejets concernent majoritairement des anomalies qui peuvent faire l'objet de correction dans les SIRH source. Un travail est donc engagé avec les employeurs pour entamer progressivement des campagnes de fiabilisation le plus en amont possible de la bascule en DSN. Il s'agit de ne pas porter de contraintes nouvelles sur les bureaux de gestion qui sont déjà sous pression mais d'aider les employeurs dans la priorisation de leurs actions correctives. Ce chantier a aussi comme objectif de réaligner les employeurs dans de bonnes pratiques de gestion de paie, d'aider à faire évoluer positivement l'application PAY de la DGFIP.

[Réseau IMRH] Mise à jour des guides «avancement d'échelon et avancement de grade».

Ces deux guides sont principalement modifiés sur les dispositions relatives à l'acquisition des droits à l'avancement.

En effet, l'article 115 de la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 a permis que les agents puissent garder, sous certaines conditions, leur droits à avancement pendant les périodes de disponibilité. Puis, l'article 85 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 a modifié ces mêmes dispositions pour les disponibilités accordées pour élever un enfant ainsi que les modalités de maintien des droits à l'avancement pendant les périodes de congé parental.

Les décrets n° 2019-235 du 27 mars 2019, d'une part, et le décret n° 2020-529 du 5 mai 2020, d'autre part, ont modifié le décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 pour fixer les modalités d'application de ces nouvelles dispositions.

Ce sont ces nouvelles procédures que prennent en compte les deux guides.

Par ailleurs, le guide de l'avancement de grade tire également les conséquences de la suppression, par la loi du 6 août 2019, du rôle des CAP dans la procédure d'avancement.

Retrouvez ces guides sur PissarHo :

<https://pissarho.cisirh.rie.gouv.fr/actualites/reseau-interministeriel/les-guides-de-lavancement-dechelon-et-de-lavancement-de-grade>

[RenoIRH] Reprise progressive des formations RenoIRH

Le CISIRH reprend progressivement ses activités de formation. Il accueillera quelques gestionnaires de la Cour des Comptes en formation RenoIRH dans la salle Bohémienne réaménagée pour tenir compte des règles sanitaires à partir du 3 juin.

Juin 2020

L'actualité des projets du CISIRH

[BSRMRH] Lancement de la 1ère newsletter CI RDP

Dans le cadre de la poursuite des activités et dans l'incertitude de pouvoir réunir très prochainement nos partenaires, le CISIRH innove et propose une Communauté Interministérielle Référentiel De Paie (CI RDP) aux tonalités particulières : une CI RDP à distance avec le support CI RDP pour tous les membres de la communauté interministérielle.

L'équipe RDP y présente une rétrospective des réussites RDP de co-construction pour l'année 2019, les propositions d'amélioration continue et le suivi d'avancement des projets RDP qui continuent malgré la période de confinement.

Parmi les propositions d'amélioration pour dynamiser les échanges entre chaque CI RDP, l'équipe propose de communiquer certaines actualités ou évolutions réglementaires à travers une newsletter.

A la une de cette première newsletter CI RDP :

- la loi de la transformation de la fonction publique d'Etat et les impacts RDP ;
- l'enrichissement de PAY pour les mouvements 05, 20 et 22 ;
- l'indemnité de rupture conventionnelle ;
- la prochaine réunion CI RDP sous forme d'atelier à distance ;
- indemnité forfait mobilités durables.

Pour recevoir la newsletter CI RDP, vous pouvez contacter l'équipe RDP à l'adresse : L-CISIRH-RDP@finances.gouv.fr

[ESTEVE] Avancement des travaux avec la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP).

Dans le cadre des travaux sur Estève, la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP) a transmis un modèle de CREP harmonisé en partie. En effet, la partie « compétences » des compte- rendu d'évaluation reste à ce stade, à la main des ministères.

Néanmoins, ce nouveau formulaire est un véritable progrès pour faciliter le paramétrage des modèles mis à disposition des ministères. Sur cette base, le département va articuler ses travaux avec les éléments du Noyau nécessaires à l'alimentation d'une fiche d'évaluation.

Un retour vers la DGAFP pour finaliser ce modèle commun est prévu au mois de juin afin de clôturer les échanges en juillet.

[Direction] COVID - 19

Pendant le confinement, les équipes du CISIRH ont travaillé à distance et elles ont maintenu un très bon niveau d'activité (au delà du PCA du service) pour permettre :

- aux ministères et établissements publics, utilisateurs du SIRH RenoIRH, d'assurer la paye de leurs agents ;
- au SLR de Paris, de déclarer en DSN les personnels du ministère de la culture ;
- la poursuite du développement des applications ;
- de conserver un contact régulier avec chacun de nos partenaires pour répondre à leurs besoins et à leurs interrogations.

Depuis le 2 juin, les équipes du CISIRH retrouvent petit à petit les locaux du boulevard Vincent Auriol pour reprendre une dynamique de groupe et relancer l'intelligence collective.



Juin 2020

Focus sur :

Le groupe de travail sur la sécurisation de la mobilité

Qu'est-ce que le groupe de travail sur la sécurisation de la mobilité ?

Ce groupe de travail a pour objectif de rechercher des pistes d'amélioration dans la gestion des mobilités interministérielles afin d'assurer la continuité de la gestion administrative des agents à la suite d'une mobilité. A partir de l'état des lieux des pratiques ministérielles, la construction d'une fiche interministérielle de situation individuelle (FISI) a été retenue.

Qu'est-ce que la fiche interministérielle de situation individuelle (FISI) ?

Cette fiche a pour vocation de faciliter le travail des gestionnaires, notamment lors de la prise en charge d'un agent issu d'un autre ministère en comportant l'ensemble de ses données administratives (informations de carrière, données de gestion...) en vue d'être communiquée par l'administration d'origine à l'administration d'accueil.

La FISI vise également à simplifier les démarches des agents, en leur évitant de produire à leur administration d'accueil des pièces déjà fournies et vérifiées précédemment (objectif du « dites le nous une fois »).

Expérimentation de la FISI

Une expérimentation de la fiche au sein des ministères des Armées, de l'Intérieur et de la Transition Ecologique et Solidaire a débuté en octobre 2019 et se poursuivra jusqu'en juillet 2020. Elle constitue par ailleurs une étape préalable à la création d'un outil informatique dédié, pour parvenir à la dématérialisation totale du processus. Cette automatisation de la FISI s'inscrit dans le programme de l'Etat TECH.GOUV fixant parmi les objectifs de l'action D4 « Dossier numérique de l'agent » du projet, la portabilité des données des agents publics.

Enfin, les travaux du Groupe de travail portant sur les états liquidatifs et destinés à la conception de modèles standardisés et harmonisés, leur expérimentation, leur déploiement dans les services et leur implémentation dans les SIRH ont été poursuivis. On compte 6 états génériques et 25 modèles réalisés couvrant 90% des indemnités payées dans la fonction publique de l'Etat.

L'expérimentation de la

FISI

L'expérimentation de la fiche interministérielle de situation individuelle (FISI) est menée au sein des ministères des armées, de l'Intérieur et de la transition écologique et solidaire

